

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
15 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL– DCM2026.09.15 - 05
Objet : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'AGENT DE MAITRISE A TEMPS COMPLET

L'an deux mil vingt-six, le 15 septembre à 20 heures et 00 minute, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 10 septembre 2026 qui leur a été adressée le 11 septembre 2026 par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile suivant le choix opéré par chacun conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, par Madame DENIS Josiane, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le 10 septembre 2026.

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mme DENIS Josiane, Maire et Présidente de séance, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLÉRO Anne-Marie, Mr DELATTE Didier, Mme MOCHEL Josiane, Mme GUILLEMAUD Edith, Mr LE MÉRO Laurent, Mr BIGORGNE Cédric, Mr HOUEIX Ludovic.

Étaient absents donnant pouvoir : Mme LERCH Cathy, Mr RONCIERE Anthony,

Étaient absents : Mr PIROU Christophe, Mme HONORÉ Sylvie et Mme QUESTROY Nathalie.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	10	2	12

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Présidente de séance : Madame DENIS Josiane.

Secrétaire de séance : Monsieur BIGORGNE Cédric.

DELIBERATION DCM2026.09.15 - 05 – CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'AGENT DE MAÎTRISE A TEMPS COMPLET

Présentation de la demande

Autorisation de prise en charge financière

Délibération à prendre

Rapporteur : Madame Denis Josiane, Maire

Madame le Maire rappelle à l'organe délibérant que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Il est précisé que cette délibération n'est pas soumise à l'avis préalable du CST (Comité Social Territorial) compétent.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- Le grade ou le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- La catégorie hiérarchique (A, ou B ou C) dont l'emploi relève,
- La durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (.../35èmes) pour un emploi permanent à temps non complet.

Compte tenu du fait qu'il s'agit ici d'une promotion interne et de son implication, il convient de créer un emploi permanent d'agent de maîtrise à temps complet.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des Agents de maîtrise, au grade d'Agent de maîtrise relevant de la catégorie hiérarchique C pour un emploi permanent à temps complet.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire propose de voter à main levée,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Accepte la proposition d'un vote à main levée et procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	10
DONNANT POUVOIR	02
VOTANTS	12
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	12
MAJORITE ABSOLUE	07
POUR	12
CONTRE	00

- **APPROUVE** la création d'un emploi permanent sur le cadre d'emploi des agents de maîtrise, au grade d'agent de maîtrise relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'agent de maîtrise à temps complet ;
- **INSCRIT** au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi ainsi créé ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne de l'acte : 22 septembre 2026

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Mr BIGORGNE Cédric

Mme DENIS Josiane

